CAP (Transport fluvial)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://captransportfluvial.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

SUJET BLANC • CORRIGÉ PÉDAGOGIQUE

CAP transport fluvial — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique blanc-cap-transport-fluvial-50031125** Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Préparer la rotation et le chargement
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Rendre compte d’une alerte et organiser l’accueil
8 réponses • PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

18.0 points

Étude professionnelle 1 — Préparer la rotation et le chargement

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4

> À partir du document D1, indiquez deux vérifications ou préparations que le matelot doit effectuer avant le départ, en précisant à qui il rend compte en cas d'anomalie.

Deux préparations possibles avant le départ sont de vérifier que les informations de mission et les documents de bord utiles sont disponibles, puis de contrôler visuellement les amarres et les défenses depuis une position sûre. Le matelot prépare également le matériel de pont demandé par le conducteur. Si une anomalie ou une incertitude apparaît, il en rend compte au conducteur et attend ses instructions.

RÉPONSE À RETENIR

Exemple de deux préparations : vérifier la disponibilité des informations et documents utiles ; contrôler visuellement les amarres et les défenses depuis une position sûre. En cas d'anomalie ou d'incertitude, le matelot en rend compte au **conducteur**. La préparation du matériel de pont demandé par celui-ci est une autre réponse acceptable.

Question 1.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Calculez le temps de déplacement entre le quai des Aulnes et le point de contrôle. Donnez le calcul et le résultat en heures et minutes.

D1 donne une distance de 28 km et une vitesse moyenne de 7 km/h. La durée se calcule par distance divisée par vitesse : 28 km ÷ 7 km/h = 4 h. Il n'y a pas de fraction d'heure à convertir en minutes.

RÉPONSE À RETENIR

Temps de déplacement entre le quai des Aulnes et le point de contrôle : **4 h 00 min**.

Question 1.3.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Calculez le temps de déplacement entre le point de contrôle et le terminal des Écluses. Donnez le calcul et le résultat en heures et minutes.

La distance est de 9 km et la vitesse moyenne retenue dans le cas est de 6 km/h. La durée est donc 9 km ÷ 6 km/h = 1,5 h. La partie décimale représente une demi-heure : 0,5 × 60 = 30 minutes.

RÉPONSE À RETENIR

Temps de déplacement entre le point de contrôle et le terminal des Écluses : **1 h 30 min**.

Question 1.4.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> En tenant compte du départ à 08 h 10, du passage de l'ouvrage, de l'attente planifiée et des deux temps de déplacement, calculez l'heure d'arrivée prévisionnelle au terminal. Montrez l'addition des durées.

Les durées de déplacement sont de 4 h et 1 h 30 min. On leur ajoute les 20 min du passage de l'ouvrage et les 15 min d'attente prévues par D1. En minutes : 4 h = 240 min et 1 h 30 min = 90 min ; la durée totale est 240 + 90 + 20 + 15 = 365 min, soit 6 h 05 min. En ajoutant cette durée à 08 h 10, on obtient 14 h 15. C'est

FormaV - document d'entraînement non officiel

un horaire prévisionnel calculé avec les données du cas, sans ralentissement imprévu.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Durée totale prévue : **6 h 05 min**. Heure d'arrivée prévisionnelle au terminal : **14 h 15**.

Question 1.5.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> D'après D2, combien de palettes peuvent être retenues pour le calcul de la masse chargée ? Justifiez votre choix par la consigne interne et le défaut décrit.

D2 indique que 18 palettes sont proposées. Une palette présente un emballage déchiré et une marque d'humidité. Selon la consigne interne fictive du cas, une palette présentant l'un ou l'autre de ces défauts est mise à l'écart et n'est pas chargée tant que son état n'a pas été vérifié par la personne responsable. Les 17 autres palettes ne présentent pas de défaut signalé sur la fiche et sont retenues pour le calcul demandé.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **17 palettes** sont retenues pour le calcul. La palette défectueuse est mise à l'écart en attendant la vérification prévue par la consigne interne fictive ; son état définitif n'est pas présumé.

Question 1.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Calculez la masse des palettes retenues, puis la masse totale de cargaison après chargement en ajoutant la cargaison déjà présente. Donnez les deux résultats en tonnes.

La masse des palettes retenues est le nombre de palettes multiplié par la masse indiquée par palette : 17 × 0,72 t = 12,24 t. La cargaison déjà présente est de 6,40 t. La masse totale après chargement est donc 12,24 t + 6,40 t = 18,64 t.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Masse des palettes retenues : **12,24 t**. Masse totale de cargaison après chargement : **18,64 t**.

Question 1.7.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Comparez la masse totale calculée à la limite interne fictive de 22,00 t. Calculez la marge restante sous cette limite et précisez explicitement qu'il s'agit de la convention du cas.

La masse totale calculée, 18,64 t, est inférieure à la limite interne fictive de 22,00 t donnée pour le scénario. La marge sous cette limite se calcule par 22,00 t − 18,64 t = 3,36 t. Cette comparaison relève uniquement de la convention du cas ; elle ne confirme ni une capacité réelle ni une conformité réglementaire du bâtiment.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Selon la convention interne fictive du sujet, la masse totale est inférieure à 22,00 t et la marge restante est de **3,36 t**.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.8.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Proposez une répartition des palettes acceptées entre les zones avant, milieu et arrière qui respecte les consignes de D2. Indiquez aussi pourquoi cette répartition ne suffit pas à conclure sur la stabilité réelle du bâtiment.

Une répartition aussi régulière que possible est de placer 6 palettes à l'avant, 6 au milieu et 5 à l'arrière. Le total est bien de 17 et aucune zone ne dépasse le maximum de 6 palettes. Les permutations de ces effectifs entre les trois zones (6, 6 et 5) répondent également à la consigne. Cette proposition ne suffit pas à conclure sur la stabilité réelle : D2 précise qu'elle ne remplace pas un plan de chargement réel. En cas de doute, le matelot sollicite le conducteur avant le chargement.

RÉPONSE À RETENIR

Répartition proposée : **avant : 6 ; milieu : 6 ; arrière : 5**. Les permutations des nombres 6, 6 et 5 entre ces zones sont également acceptables. Cette répartition ne valide pas à elle seule la stabilité réelle du bâtiment.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude 2

18.0 points

Étude professionnelle 2 — Rendre compte d'une alerte et organiser l'accueil

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> À 09 h 15, quelle valeur de température est relevée et quel voyant est signalé ? Relevez les deux informations exactement à partir de D3.

À la ligne de 09 h 15 dans D3, la température relevée au tableau est de 88 °C. L'observation correspondante indique que le voyant d'alerte température est allumé.

RÉPONSE À RETENIR

À 09 h 15 : **88 °C** ; **voyant d'alerte température allumé**.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez l'augmentation de température entre 09 h 00 et 09 h 15. Donnez le résultat en °C.

On soustrait le relevé de 09 h 00, soit 82 °C, de celui de 09 h 15, soit 88 °C : 88 °C − 82 °C = 6 °C.

RÉPONSE À RETENIR

Augmentation de température entre 09 h 00 et 09 h 15 : **6 °C**.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Comparez le relevé de 09 h 15 au seuil d'alerte interne indiqué dans D3 et la pression d'huile à la plage habituelle fournie. Présentez séparément votre conclusion sur ces deux indications, sans inventer de diagnostic.

Température : à 09 h 15, le relevé est de 88 °C. Le seuil d'alerte interne fictif est déclenché au-dessus de 85 °C : le relevé le dépasse de 3 °C. Le voyant d'alerte température est également signalé allumé. **Pression d'huile :** le relevé est de 3,2 bar ; il est compris dans la plage habituelle indiquée pour ce cas, de 2,5 à 4,0 bar. Ces comparaisons n'établissent pas de cause technique ni de diagnostic.

RÉPONSE À RETENIR

Le relevé de température de **88 °C** dépasse de **3 °C** le seuil d'alerte interne fictif de 85 °C. La pression d'huile de **3,2 bar** se situe dans la plage habituelle fictive de 2,5 à 4,0 bar. Aucun diagnostic n'est déduit de ces indications.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Rédigez un compte rendu bref au conducteur indiquant l'heure, les valeurs relevées et le voyant. N'affirmez aucune cause technique qui n'est pas établie dans le document.

Le compte rendu reprend l'heure, les deux valeurs du relevé et l'observation du voyant. Il reste factuel et n'attribue aucune cause à l'alerte.

Au conducteur — 09 h 15 : « Le tableau indique une température de 88 °C et une pression d'huile de 3,2 bar. Le voyant d'alerte température est allumé. Je vous transmets ces relevés ; aucune cause technique n'est établie par les observations disponibles. »

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

« Au conducteur — 09 h 15 : température 88 °C, pression d'huile 3,2 bar ; voyant d'alerte température allumé. Aucune cause technique n'est établie par les observations disponibles. »

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

D'après la consigne interne de D3, indiquez ce que le matelot ne doit pas entreprendre lui-même et qui prend les décisions concernant la suite de l'exploitation.

Le matelot relève et transmet au conducteur l'heure et les indications visibles. Il ne démonte pas d'équipement, ne modifie aucun réglage et ne décide pas seul de poursuivre ou d'interrompre l'exploitation. Le conducteur prend les décisions concernant la suite et peut, si nécessaire, solliciter le service technique.

RÉPONSE À RETENIR

Le matelot ne démonte pas d'équipement, ne modifie aucun réglage et ne décide pas seul de la poursuite ou de l'interruption de l'exploitation. **Le conducteur prend les décisions** et sollicite le service technique si nécessaire.

Question 2.6.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Le voyant de contrôle de la passerelle est rouge. Indiquez la conduite à tenir avant tout embarquement ou débarquement, conformément à la consigne fictive du cas.

Conformément à la consigne interne fictive, le matelot ne commence ni l'embarquement ni le débarquement tant que le conducteur n'a pas confirmé que l'accès est utilisable. Il maintient la zone d'attente organisée, informe les passagers avec calme et signale le voyant rouge au conducteur. Il ne tente pas de réparer la passerelle.

RÉPONSE À RETENIR

Attendre la confirmation du conducteur que l'accès est utilisable avant tout embarquement ou débarquement. En attendant, maintenir la zone d'attente organisée, informer calmement les passagers, signaler le voyant rouge au conducteur et ne pas tenter de réparer la passerelle.

Question 2.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Rédigez une phrase à adresser calmement à la passagère qui demande un accès sans marche. Votre phrase doit reconnaître sa demande, ne pas promettre un accès non confirmé et annoncer la démarche prévue auprès du conducteur.

La phrase reconnaît la demande, rappelle que l'accès doit d'abord être vérifié et annonce une démarche auprès du conducteur sans garantir un accès non confirmé.

RÉPONSE À RETENIR

« Je comprends que vous avez besoin d'un accès sans marche. L'accès doit d'abord être vérifié ; je vais demander au conducteur quelle assistance peut être proposée et je vous informerai dès que j'aurai sa réponse. »

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.8.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Citez les quatre éléments que le format de compte rendu interne de D3 demande de consigner pour le suivi de l'incident.

Le format de compte rendu demande quatre éléments distincts : l'heure ; le fait observé ou la valeur relevée ; la personne informée ; la suite décidée par le conducteur. La consigne demande de consigner cette suite, mais D3 ne précise pas ici quelle décision le conducteur a effectivement prise.

RÉPONSE À RETENIR

Les quatre éléments à consigner sont : **l'heure ; le fait observé ou la valeur relevée ; la personne informée ; la suite décidée par le conducteur**.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — blanc-cap-transport-fluvial-50031125
Supports documentaires vérifiés : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38571/ ; https://www.francecompetences.fr/wp-json/api/v1/activity/export/25279/500955
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.